



Rapporteur : Mme MAINGUET-GRALL

N° AD_2025_0041

Commission n°3

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Le 20 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h07.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

Depuis dix ans, le Département d'Ille-et-Vilaine s'investit pleinement dans la promotion de l'égalité femmes hommes tant sur le plan professionnel que dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le Département poursuivra en 2025 son plan d'action 2023 - 2028, en élargissant le

périmètre de son action en faveur de l'égalité et en y intégrant la lutte contre toutes les discriminations.

Le comité local d'aide aux victimes, présidé par le Préfet et le Procureur de la république, a été l'occasion le 24 janvier de signer avec l'ensemble des partenaires le schéma directeur départemental 2024 - 2027 de lutte contre les violences faites aux femmes, traduisant ainsi l'engagement collectif pour une culture de l'égalité et pour mieux protéger les victimes. Pour cela, le Département mobilisera des crédits spécifiques à hauteur de 280 327 euros, auxquels s'ajoutent les coûts de diffusion des outils de communication (violentomètres, guides à destination des professionnels, livrets sur la vie affective et sexuelle...). Sera notamment poursuivi le soutien à hauteur de 161 327 euros au financement de 8 postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries, en partenariat avec l'Etat et des collectivités locales breilliennes. Il s'agit d'améliorer l'accueil des femmes victimes et leur accompagnement dans les démarches d'ordre juridique, médico-psychologique et social.

Le Département maintiendra par ailleurs son soutien de 19 000 euros aux réseaux « violences intrafamiliales » mis en place sur les territoires d'agences départementales, auxquels participent les professionnels d'action sociale de la collectivité.

S'ajouteront à cela des formations inter-institutionnelles, des actions de prévention auprès des jeunes et des temps forts, notamment à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre.

Le Département continuera à soutenir le fonctionnement de la Maison des femmes Gisèle Halimi basée à Rennes, à hauteur de 100 000 euros. Ce lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences est aujourd'hui très mobilisé. Ainsi, sur le 1^{er} semestre 2024, on dénombrait 2 598 appels téléphoniques, 1 579 femmes et 205 enfants accueillis, 741 entretiens réalisés.

En interne, le réseau des référents égalité femmes hommes continuera de se développer en accueillant de nouveaux membres. En plus des temps de sensibilisation sur les stéréotypes de genres et les questions d'égalité professionnelle, un kit d'animation sur les violences sexistes et sexuelles, élaboré en 2024, pourra également être déployé par l'intervention des référents auprès des services.

La programmation culturelle des archives départementales abordera le thème des femmes dans l'histoire, à travers d'une part, au printemps, une exposition valorisant deux projets artistiques, un projet théâtral sur les luttes féminines, et un projet de création sonore autour des archives de la poétesse aveugle et femme de radio, Angèle Vannier. Elle se poursuivra, à partir de septembre prochain, avec une exposition sur l'histoire et la conquête des droits des femmes à partir de documents d'archives.

Au sein des politiques publiques, le Département poursuivra ses actions dans de nombreux domaines, tels que l'insertion, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la jeunesse, le sport, la culture, l'éducation. Ainsi, à titre d'exemples, comme en 2024, des forums sur la puberté et les règles seront proposés aux collèges volontaires. Les actions d'accompagnement vers l'emploi des femmes en insertion seront reconduites en facilitant notamment les modes de garde de leurs enfants. Le travail se poursuivra également avec les établissements et les services breilliens pour personnes âgées et personnes en situation de handicap pour les accompagner dans une meilleure prise en compte des questions d'égalité, suite à l'état des lieux qui a été réalisé en 2024.

Après avoir élaboré et diffusé très largement en 2024 son nouveau livret sur la vie affective et sexuelle à destination des élèves des collèges et des jeunes de l'aide sociale à l'enfance, le Département continuera en 2025 à structurer son action sur cette thématique, en concertation avec l'Agence régionale de santé et l'Education nationale. Il s'agira de mutualiser les outils et les ressources permettant de sensibiliser les jeunes. Après avoir expérimenté en 2024 des temps de

formation et de sensibilisation auprès des assistant.es familiaux.les, une réflexion sera menée avec les professionnels des centres de santé sexuelle départementaux pour étendre cette offre à d'autres professionnels de la protection de l'enfance.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des dispositions exposées ci-dessus conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif, les crédits correspondants détaillés dans le tableau financier joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0041

Pour extrait conforme